

SAMU SOCIAL INTERNATIONAL

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

35, AVENUE COURTELINE

75012 PARIS

.....

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

.....

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, messieurs les membres de l'Association,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Samu Social International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



4. VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les documents mis à disposition des membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels, et notamment le compte emploi ressource figurant dans l'annexe.

Par ailleurs, la date tardive de ce rapport est consécutive au retard pris par l'association dans l'établissement de ses comptes annuels et des documents précités au 31 décembre 2018.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 juin 2019

Le commissaire aux comptes

BM&A



Thierry Bellot

Membres de la Compagnie régionale de Paris

BMA

● 11, rue de Laborde ● 75008 Paris ● tél : +33 (0)1 40 08 99 50 ● fax : +33 (0)1 40 08 99 99

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ● www.bma-paris.com

Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 € ● RCS Paris 348 161 412 ● Code APE : 69202



COMPTES ANNUELS 2018

samusocialInternational

35 avenue de Courteline
75012 Paris

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

SIRET : 43022111900018

Sommaire général

COMPTES ANNUELS	3
1. Bilan	3
2. Compte de résultat	4
ANNEXE	5
1. Les règles et méthodes comptables	5
2. Faits caractéristiques de l'exercice	5
2.1 Les projets soutenus par le Samusocial International	5
3. Notes sur le compte de résultat	7
3.1. Subventions et dons reçus.....	7
3.2. Reversements de subventions et de dons aux Samusociaux locaux.....	8
4. Notes sur le bilan	9
4.1 Actif immobilisé	9
4.2 Actif circulant	10
4.4 Dettes.....	12
4.4 Comptes de régularisation.....	12
4.5 Fonds dédiés	13
4.6 Fonds propres, tableau de variation des fonds associatifs.....	14
5. Présentation du compte d'emploi annuel des ressources	15
5.1 Observations relatives à la présentation du compte d'emploi des ressources :.....	16
6. Autres informations.....	19
6.1. Effectif et moyens techniques	19
6.2. Particularités fiscales	19

COMPTES ANNUELS

1. Bilan

ACTIF	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	35 289	9 909	25 380	10 663
Autres immobilisations incorporelles	0		0	24 739
Autres immobilisations corporelles	60 932	56 613	4 320	2 886
Immobilisations financières	2 906		2 906	2 906
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	99 127	66 522	32 605	41 194
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	326 226		326 226	414 727
Autres créances	97 711		97 711	132 398
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	346 332		346 332	881 853
TOTAL ACTIF CIRCULANT	770 269		770 269	1 428 976
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	39 800		39 800	26 362
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	39 800		39 800	26 362
TOTAL DE L'ACTIF	909 196	66 522	842 674	1 496 532

PASSIF	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	65 058	129 271
RESULTAT DE L'EXERCICE	325	-64 213
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	65 382	65 058
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges	18 637	18 637
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18 637	18 637
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions	419 110	1 115 689
TOTAL FONDS DEDIES	419 110	1 115 689
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		208
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 047	80 687
Dettes fiscales et sociales	59 680	144 500
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116	7 538
Autres dettes	158 572	64 215
Produits constatés d'avance	1 130	
TOTAL DETTES	339 545	297 148
TOTAL DU PASSIF	842 674	1 496 532

2. Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subventions d'exploitation	1 282 385	2 652 915
Reprises et transferts de charges	8 500	25 357
Autres produits	63 099	37 840
Cotisations	400	450
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 354 383	2 716 562
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de matieres premieres et autres appro	10 071	
Autres achats non stockés et charges externes	462 282	549 797
Impôts et taxes	33 455	33 910
Salaires et Traitements	532 107	582 276
Charges sociales	237 744	263 490
Amortissements et provisions	9 548	7 782
Autres charges	760 238	906 014
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 045 446	2 343 269
RESULTAT D'EXPLOITATION	-691 063	373 293
Produits financiers	4 846	5 312
Charges financières	6 098	6 931
Résultat financier	-1 252	-1 619
RESULTAT COURANT	-692 314	349 675
Produits exceptionnels	5 414	245
Charges exceptionnelles	4 899	22 000
Résultat exceptionnel	514	-21 755
Reprise des fonds dédiés 2017	1 115 689	701 557
Regularisation sur reprise fonds dédiés 2017	-4 454	
Engagements à réaliser	419 110	1 115 689
EXCEDENT OU DEFICIT	325	-64 213

ANNEXE

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/18, est de 842 674 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, présente un excédent de 325 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/18 au 31/12/18.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Les règles et méthodes comptables

L'association présente ses comptes annuels selon les principes du règlement N°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

D'autre part, l'association doit prendre en compte les adaptations du plan comptable général contenues dans le règlement N° 99-01 au titre des règles de comptabilisation de domaines spécifiques des règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Dans le cadre de cette prudence, nous avons constaté, une provision pour fonds dédiés à hauteur de 419 110 € correspondant à la part des dépenses non engagées à la date de clôture sur les subventions reçues.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

2.1 Les projets soutenus par le Samusocial International

13 des 17 Samusociaux existants et/ou partenaires assimilés ont bénéficié d'appui du Samusocial International en 2018 :

- Samusocial Burkina Faso,
- Samusocial Mali,
- Samusocial Sénégal,
- Samusocial din România,
- Samusocial Moskva,
- Samusocial Perú,
- Samusocial Pointe-Noire,

- Samusocial Casablanca,
- Samusocial International en Egypte
- Samusocial International en Angola
- Samusocial du Grand Tunis
- Samusocial de Beyrouth, en partenariat avec l'association AMEL
- Le Samusocial gabonais

Par ailleurs, le Samusocial International anime des enseignements en France : Diplôme Universitaire « Abord des enfants errants, en danger, dans les rues des mégapoles » avec l'Université Paris Descartes, Module « lutte contre, les exclusions, une action d'urgence dans le développement » dans le cadre du Master «Science politique spécialité Coopération internationale et ONG» de l'Université Paris XIII, et Module «Villes et exclusion » dans le Master Affaires Internationales à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, ainsi que les travaux de capitalisation effectués par le Samusocial International et ayant donné lieu à plusieurs publications.

Enfin, Le projet DOMEUS de dimension européenne a continué en 2018 une activité importante de plaidoyer par le biais de séminaires à Rome et Beyrouth.

Quatre Samusociaux, autonomes au plan financier, n'ont pas bénéficié d'appui du Samusocial International

- Samusocial Alger,
- Samusocial Belgique
- Samusocial Fort de France.
- Samusocial de Guyane,

3. Notes sur le compte de résultat

3.1. Subventions et dons reçus

Subventions obtenues en 2018

En 2018, les subventions obtenues d'un montant de 1 282 385 € se décomposent comme présenté ci-dessous :

Subventions d'origine publique	
Agence Française de développement	193 256
Coopération Monaco	200 000
Expertise France	186 090
Fonjep (volontaires SSI)	22 518
Union Européenne	189 931
Region Ile de France	100 000
ambassade de France SCAC tunisie	5 440
Ambassade des pays Bas en Egypte	22 500
TOTAL subventions publiques	919 735
Subventions d'origine privée	
Fondation Air France	22 841
Fondation BEL	24 897
Fondation Carrefour /Roumanie	77 500
Fondation Merieux	80 000
Fondation RAJA	15 000
Fondation UEFA pour l'enfance	52 034
Fond Xavier Emmanuelli	58 790
Entreprise Total	31 588
Total subventions privées	362 650
TOTAL SUBVENTIONS OBTENUES	1 282 385 €

Dons reçus en 2018, dédiés et non dédiés

Les dons reçus, comptabilisés en autres produits, s'élèvent à 62 763 € au total :

- Dons de particuliers de 57 445 €, dédiés aux dispositifs suivants :

Sénégal	38 062
Egypte	13 091
B Faso	1 900
Congo	50
Pérou	2 690
Mali	1 483
Russie	170
Total dons dédiés	57 445

- Dons non dédiés de 5317 €.

3.2. Reversements de subventions et de dons aux Samusociaux locaux

La majorité des Samusociaux locaux soutenus par le Samusocial International sont des entités de droit national, juridiquement autonomes.

Au-delà du soutien technique et de la mise à disposition de personnel, le soutien du Samusocial International s'exerce par le reversement de la partie des financements et dons dédiés reçus, couvrant l'avancement du projet et la mise en œuvre des activités locales.

De même, le Samusocial International peut être amené à effectuer des reversements de subvention à des partenaires associatifs ne portant pas le nom Samusocial, mais développant des actions similaires. Ces relations sont déterminées par convention entre l'association locale et le Samusocial International.

Ces subventions et dons reversés constituent la presque totalité des « autres charges » du compte d'exploitation. Ils sont répartis comme suit :

	Subventions	Dons	Total
Samusocial International en Angola	70 839		70 839
Samusocial International en Egypte	24 235	489	24 724
Partenaires Samusocial International en France	14 972		14 972
Samusocial Burkina	154 925		154 925
Samusocial Congo	47 534		47 534
Samusocial/AMEL liban	4 105		4 105
Samusocial Mali	153 607	1 183	154 790
Samusocial Pérou	32 237	1 602	33 839
Samusocial Roumanie	70 000		70 000
Samusocial Sénégal	138 555	14 341	152 896
Total Subventions et dons reversés	711 009 €	17 615 €	728 624 €

En Egypte, le Samusocial International gère le dispositif en direct, et verse une subvention à ses partenaires nationaux qui prennent en charge une partie des obligations conformément à la législation locale.

4. Notes sur le bilan

4.1 Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	En debut d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 038	22 250		35 289
Autres postes d'immobilisations incorporelles en cours	24 739		24 739	0
Immobilisations incorporelles	37 777	22 250	24 739	35 289
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménager	41 613			41 613
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 768		449	19 319
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	61 381	0	449	60 932
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	2 906			2 906
Immobilisations financières				2 906
ACTIF IMMOBILISE	99 159	22 250	25 188	99 127

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique sur 3 ans à 5ans (logiciels spécifiques)
- Mobilier sur 5 ans
- Travaux d'aménagement des nouveaux locaux de bureaux sur 8 ans

Participations autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	En debut d'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 375	7 534		9 909
Immobilisations incorporelles	2 375	7 534	0	9 909
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménager	41 613			41 613
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 883		1 883	15 000
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	58 496		1 883	56 613
ACTIF IMMOBILISE	60 871	7 534	1 883	66 522

4.2 Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	326 226	326 226	0
Autres créances	97 711	97 711	0
Charges constatées d'avance	39 800	39 800	0
TOTAL DES CREANCES	463 737	463 737	0

Par prudence, les créances liées aux conventions de subvention pluriannuelles ne sont comptabilisées qu'à hauteur de la tranche consentie par le bailleur de fond à la clôture de l'exercice, afin de respecter les conditions suspensives de versement des tranches suivantes.

Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Charges sociales - Produits à recevoir	0
Charges sociales sur IJSS	0
Divers Produits à recevoir	8 554
Subventions à recevoir	172 852
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	181 406

Provisions

Les provisions constatées au cours des exercices précédents sont les suivantes :

Provision pour litige

La provision constituée en 2012 dans le cadre du litige opposant le SSI à un ancien salarié malien qui a détourné des règlements destinés aux organismes sociaux et à l'administration fiscale est maintenue à 17 085 €.

Provisions pour risques et charges

En raison de délais administratifs, le SSI a provisionné les taxes sur les salaires dues au titre de son dispositif en cours de mise en place au Caire, soit 14 462 € à l'ouverture de l'exercice, dans l'attente de la réception des avis de mise en recouvrement. En 2017, le SSI a effectué le versement du solde des taxes dues. Le solde de provision est toutefois maintenu dans l'attente de la confirmation de l'apurement de la créance et d'éventuelles sanctions de retard, par l'administration fiscale Egyptienne.

Tableau des provisions

TABLEAU DES PROVISIONS	Provisions au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	17 085				17 085
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 551				1 551
TOTAL DES PROVISIONS	18 636	0	0	0	18 636

4.4 Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 339 545 €, se classant de la manière suivante :

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 047	120 047		
Dettes fiscales et sociales	59 680	59 680		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116	116		
Autres dettes	158 572	158 572		
Produits constatés d'avance	1 130	1 130		
TOTAL DES DETTES	339 545	339 545	0	0

Charges à payer

CHARGES A PAYER	Montant
Fournisseurs FNP	105 316
Dettes prov.conges payés	20 747
Org.soc. ch./conges payés	10 654
Etat autres ch. a payer	372
Divers - charges à payer	127 119
TOTAL CHARGES A PAYER	264 208

4.4 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	39 800		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	39 800	0	0

Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 130		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 130	0	0

4.5 Fonds dédiés**Evolution des fonds dédiés et des engagements à réaliser comptabilisés au passif du bilan, par bailleur et pays/programme**

Les engagements à réaliser au 31 Décembre 2018 par pays et/ou programme, évoluent comme suit :

Subventions d'origine publique	Reprise de fonds dédiés 2017	Subventions reçues/acquises en 2018	Utilisation en cours de l'exercice 2018	Engagement à réaliser 2019
Union Européenne	255 781	137 639	373 444	19 976
Agence Française de Développement	494 343	123 956	411 929	206 370
MAEE France Centre de crise	132 140	0	132 140	
Principauté Monaco	71 611	130 000	181 791	19 821
Expertise France	87 619	186 227	221 903	51 943
Ville de Paris	7 621		7 621	0
Ambassade des pays bas en Egypte	0	22 500	7 591	14 909
Region Ile de France		100 000	31 580	68 420
Total subventions publiques	1 049 116	700 322	1 367 999	381 438
Subventions d'origine privée	Reprise de fonds dédiés 2017	Subventions reçues/acquises en 2018	Utilisation en cours de l'exercice 2018	Engagement à réaliser 2019
Fondation Bel		24 897	11 089	13 809
Fondation UEFA pour l'enfance	41 309	52 552	93 861	
Fond Xavier Emmanuelli	25 000	0	25 000	
Entreprise Total EG		12 725	8 369	4 356
Total subventions privées	66 309	90 174	138 319	18 165
Dons	Reprise de fonds dédiés 2017	Subventions reçues/acquises en 2018	Utilisation en cours de l'exercice 2018	Engagement à réaliser 2019
Dons pour Sénégal	0	38 062	21 335	16 727
Dons pour Pérou	0	2 690	2 001	689
Dons pour Burkina Faso	264	1 900	73	2 091
Total Dons	264	42 652	23 409	19 507
TOTAL DES FONDS DEDIES	1 115 689	833 148	1 529 727	419 110

Ce tableau ne reprend que les subventions et les dons fléchés qui font l'objet d'une reprise de fonds dédiés en début d'année et/ou d'un engagement à réaliser en fin d'année.

4.6 Fonds propres, tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	Debut d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds associatifs sans droit de reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	65 058			65 058
Résultat de l'exercice		325		325
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	65 058	325	0	65 383

5.1 Observations relatives à la présentation du compte d'emploi des ressources :

Les missions sociales. Montant 1861 722 €

Les missions sociales de l'association regroupent :

1) L'appui financier aux actions des structures Samusocial locales :

- Via des subventions reversées aux structures indépendantes juridiquement. En 2018 le montant de ces subventions reversées a été de 728 624 €, dont 17 530 € de dons affectés.
- Par le financement des actions locales pilotées directement par le SSI. Il s'agit alors essentiellement des programmes tels que l'Égypte, le Liban, pour lesquels l'entité de droit national n'est pas constituée ou parce que les financements alloués ne le permettent pas. Il s'agit également de mise à disposition de personnels expatriés et autres moyens (coûts directs de communication téléphoniques par pays, coûts directs de voyages des personnes du siège en missions, petite logistique) gérés directement par le Samusocial International pour les Samusociaux locaux autonomes. Ce poste représente un budget réalisé de 680 059 € en 2018

Ces entités, indépendantes juridiquement, partenaires locaux ou représentations locales du SSI répondent à leurs missions en faveur des enfants et adultes en grande exclusion via les activités suivantes :

- Des équipes mobiles d'aide
- Des centres d'accueil de jour et des centres d'hébergement d'urgence
- Des actions de communication, plaidoyer, sensibilisation
- Les actions de renforcement des capacités des partenaires et réseaux

2) Le soutien technique et le pilotage des structures Samusocial locales et autres partenaires, assurés par le siège de l'association et qui regroupent :

- Les missions exploratoires et démarrage de nouveaux projets
- L'appui en formation et renforcement de capacités des structures Samusocial
- L'appui en recherche & études menées dans les différents pays
- Le pilotage et suivi des dispositifs et activités (chargés de programmes, missions politiques...)

Les coûts relatifs à ces soutiens sont constitués essentiellement de coûts de ressources humaines basées au siège, en particulier la direction des programmes et les chargés de programmes, une coordinatrice des ressources techniques et formations, la responsable administrative et financière assurant également à temps partiel des missions d'appui à la comptabilité et gestion des Samusociaux locaux, ainsi que la directrice à temps partiel. Ces coûts sont répartis selon un pourcentage estimé du temps passé par programme. Ils représentaient un montant de 280 424 € pour 2018. S'y ajoute le personnel dédié au projet « initiative 5% », à hauteur de 74 236 €

3) Les actions d'enseignement et de capitalisation en France, en particulier un enseignement DIU "Abord des enfants errants, en danger, dans les rues des mégapoles" au sein de l'Université Paris V, et un enseignement sur « Villes et exclusion », réalisé chaque année dans le cadre du Master Affaires Internationales à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, auxquels s'est rajouté en 2011 un enseignement modulaire dans le cadre d'un Master 2 Coopération internationale et ONG de l'Université Paris 13. A ces missions d'enseignement s'ajoute des travaux de publications de guides méthodologiques et de cahiers thématiques mettant en visibilité l'expérience des Samu sociaux

nationaux. En 2018 le Samu Social International a également démarré les activités relatives au projet européen PROVIDE de lutte contre les violences liées au genre dans les flux migratoires. Ces enseignements, études et capitalisation ont représenté en 2018 un budget réalisé de 44 603 €, dont une partie du salaire de la coordinatrice des ressources techniques et formations

4) **les actions de plaidoyer au niveau Européen dans le cadre du projet DOMEUS** pour l'amélioration de la prise en charge et de l'accueil des migrants qui s'est concrétisé en 2018 par l'organisation de séminaires à Rome et à Beyrouth pour l'amélioration de la prise en charge des personnes les plus vulnérables. Ces actions représentent en 2018 un budget réalisé de 53 776 €

Détail des emplois liés aux missions sociales du SSI par pays/Samusocial

	Total des emplois	dont réalisés directement	dont reversés
Missions réalisées en France			
Enseignements et projet ISPC	133 811	118 839	14 972
Europe Domeus	53 776	53 776	0
Total en France	187 587 €	172 615 €	14 972 €
Missions réalisées à l'étranger			
Angola	142 295	71 456	70 839
Burkina Faso	185 815	30 890	154 925
Colombie	117	117	0
Congo	147 430	99 897	47 534
Egypte	222 787	198 063	24 724
Gabon	1 190	1 190	0
Grece	559	559	0
Guyane	63	63	0
Liban	228 019	223 914	4 105
Mali	192 632	37 842	154 790
Maroc	4 200	4 200	0
Perou	87 434	53 595	33 839
Roumanie	74 397	4 397	70 000
Russie	12 135	12 135	0
Sénégal	266 251	113 355	152 896
Tunisie	108 810	108 810	0
Total à l'étranger	1 674 134 €	960 483 €	713 652 €
Total Général	1 861 722 €	1 133 098 €	728 624 €

Les frais de recherche de fonds. Montant 55 091 €

Les coûts de recherche de fonds sont liés à la recherche de financements d'origine publique et privée et aux activités de « reporting » narratif et financier ainsi qu'à la gestion des dons reçus. Ils sont constitués d'une partie des couts salariaux de la directrice et de la chargée de communication et fundraising ainsi que de frais de déplacements. Ces couts sont répartis au prorata du montant des différentes catégories de ressources collectées durant l'année

Les frais de Fonctionnement. Montant : 139 631 €

Ils sont liés à la gestion comptable et administrative de l'association, aux redevances locatives, à la direction, et aux activités de secrétariat juridique et de fonctionnement des instances de gouvernance. Ils regroupent une partie des couts salariaux de la directrice et de la responsable

administrative et financière, les honoraires des prestataires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, les coûts de maintenance, abonnements, et communication, cotisations aux tiers, taxes et dotations aux amortissements

Les dons de particuliers. Montant 62 763 €

Ils sont constitués de dons dédiés et de dons non dédiés, provenant essentiellement de particuliers. Les dons dédiés représentent un total de 57 445 €, la majeure partie étant dédiée au Samusocial Sénégal.

Les autres fonds privés. Montant 362 650 €

Ils proviennent de Fondations d'entreprises et d'Entreprises, françaises et étrangères. Ces fonds d'origine privée sont majoritairement dédiés à des Samusociaux précis. Ils viennent par ailleurs souvent en cofinancement des subventions d'origine publique.

Les subventions et autres concours publics. Montant 919 735 €

Ils proviennent des sources suivantes :

- L'Union Européenne, dans le cadre des appels à projet d'Europaid
- Le Ministère Français des Affaires Etrangères, via l'Agence Française de Développement, l'agence Expertise France, le Centre de crise et de Soutien et des fonds d'ambassades
- La Coopération Monégasque
- Le Pôle Volontariat de Solidarité Internationale du FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire), incluant la prise en charge des coûts d'assurance sociale des Volontaires de la Solidarité Internationale sous contrat avec l'association
- La Ville de Paris, la Région Ile de France

Les autres produits. Montant 15 042 €

Ils sont constitués :

- Des produits financiers générés par les placements court-terme de trésorerie (livrets) et les gains de change.
- Des cotisations des membres
- De produits divers de remboursements, gains de change, gestion et produits exceptionnels, dont une diminution 4236 € de régularisations sur la reprise des fonds dédiés de 2017

Les contributions volontaires en nature. Montant 73 310 €

Du fait de son activité humanitaire, l'association a bénéficié de dons en nature effectués par des entreprises et divers organismes associatifs ou encore des particuliers, ainsi que de mise à disposition de personnel.

Les contributions en nature dédiées aux missions sociales sont les suivantes :

- Dans le cadre d'un partenariat avec Air France, des billets d'avions d'une valeur de 54 308 € n'ont été facturés au SSI que 16 909 €, ce qui constitue un don en nature de 37 399 € ;
- L'assurance rapatriement des expatriés de SSI est offerte par International SOS. Ce don est évalué à 15 660 € ;

- Dans le cadre de l'installation de son nouveau logiciel de comptabilité, l'association a bénéficié d'une prestation de formation à hauteur de 1920 € prise en charge par l'organisme collecteur de la taxe sur la formation professionnelle.
- Une chargée de formation à temps partiel (40%), collabore avec le SSI à titre bénévole ; Son salaire est valorisé à hauteur de 18 332 € pour l'année 2018.

6. Autres informations

6.1. Effectif et moyens techniques

Le Personnel au 31 décembre 2018 se répartit de la façon suivante :

Siège :

- 1 directrice,
- 1 directrice des programmes
- 1 responsable de la gestion et de la comptabilité
- 1 personne chargée des ressources techniques, formations et enseignements,
- 1 chargée de projet santé publique
- 1 Assistante administrative
- 2 bénévoles formatrices

Projets :

- 5 volontaires expatriés,
- 2 salariés expatriés

6.2. Particularités fiscales

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux tels que l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, la taxe sur la valeur ajoutée.

En revanche l'association est soumise à la taxe sur les salaires ainsi qu'à la taxe sur la formation professionnelle continue, mais est exonérée de taxe d'apprentissage.

A l'étranger, le Samusocial International est soumis à la taxe sur les salaires dans les pays qui la pratiquent, au titre des dispositifs dont il a la charge directe de gestion